



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

du samedi 3 avril 2021 à 11h05

Le trois avril deux mille vingt et un, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de **Madame le Maire, Aude LAGARDE.**

Nombre de membres en exercice : 49

Présents à la séance jusqu'à 11h15

Présents à la séance : 33 / Représentés : 16 / Absent : 0

A partir de 11h15

Présents à la séance : 37 / Représentés : 12 / Absent : 0

A partir de 12h15

Présents à la séance : 32 / Représentés : 10 / Absents : 7

A partir de 13h30

Présents à la séance : 31 / Représentés : 11 / Absents : 7

PRÉSENTS :

Mme Aude LAGARDE,
Maire

M. Anthony MANGIN, Mme Georges-Marie YERRO, M. Jean-Luc MILLARD, Mme Arhella ELSODY, M. François ZANGRILLI, Mme Muriel LAGNEAU, M. Hamid CHABANI, Mme Odette MENDES, M. Domenico BARTUCCIO, Mme Rabéha SOLTANI, M. Michel LASTAPIS, M. Yacine MAHMOUDI, M. Mohamed KHEMLICHE, Mme Clémentine MAKANGILA-LEBO, M. Gilles SAULIERE, Mme Luisa BENZIMRA

Adjoints au Maire

M. Jacques SCHALLER, M. Alain ANANDANE, M. Romain DACHIVILLE, M. Hassan RAHOUI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Denise PERRIN, Mme Hanane FAOUZI, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Véra GUERREIRO, Mme Luisa PILMANN, Mme Jessica ZEGGAGH, Mme Marina NIKODIJEVIC, M. Grégory CHAVAROC, M. Henri MICHEL, Mme Jessica PAVY, M. Lotfi BEN YEDDER, M. Rachid BELOUCHAT, Mme Carine NILES, Mme Berivan CIPIL, M. Hacène CHIBANE

Conseillers Municipaux

REPRESENTÉS :

Mme Martine BOUVELOT	PAR	Mme Georges-Marie YERRO
Mme Marjova COCOZZA	PAR	Mme Odette MENDES
M. Max CAMUS	PAR	M. Michel LASTAPIS
M. Michel SEBAG	PAR	M. Jean-Luc MILLARD
Mme Jacqueline BOUTHORS	PAR	Mme Aude LAGARDE
Mme Myriam MABIRE	PAR	M. Anthony MANGIN
M. Jean-Jacques BENITAH	PAR	M. Jean-Christophe LAGARDE
M. Joharaly FATEALY	PAR	M. Romain DACHIVILLE
M. Tom ZEMITI	PAR	M. Hamid CHABANI
Mme Patricia ALMANZA	PAR	M. Domenico BARTUCCIO

REPRESENTÉS JUSQU'À 11h15 :

Mme Arhella ELSODY	PAR	Mme Rabéha SOLTANI
Mme Muriel LAGNEAU	PAR	M. François ZANGRILLI
M. Mohamed KHEMLICHE	PAR	Mme Gemmila MEGHRAOUI
M. Jean-Christophe LAGARDE	PAR	M. Yacine MAHMOUDI

REPRESENTÉS JUSQU'À 12h15 :

M. Patrick CHINI	PAR	M. Lotfi BEN YEDDER
Mme Noëlla DENOUAL	PAR	M. Hacène CHIBANE

REPRESENTÉ A PARTIR DE 13h30 :

M. Mohamed KHEMLICHE	PAR	Mme Gemmila MEGHRAOUI
----------------------	-----	-----------------------

ABSENTS A PARTIR DE 12h15 :

M. Lotfi BEN YEDDER
M. Rachid BELOUCHAT
Mme Carine NILES
M. Patrick CHINI
Mme Berivan CIPIL
Mme Noëlla DENOUAL
M. Hacène CHIBANE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Rabéha SOLTANI



DELIBERATION N° 12 DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Avis favorable sur les objectifs définis dans le dossier de création de ZAC et sur les éléments développés par l'étude d'impact du projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud

Le Conseil municipal de Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R122-7, qui dispose que les collectivités territoriales se prononcent dans un délai de deux mois, après leur saisine dans le cadre de l'évaluation environnementale d'un projet,

Vu le décret n°2020-1169 du 24 septembre 2020 modifiant la nomenclature annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil de Territoire en date du 9 décembre 2019 autorisant l'OPH de Drancy à mener l'opération d'aménagement relative au projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'OPH de Drancy en date du 16 décembre 2019 approuvant les objectifs poursuivis dans le cadre de la ZAC pour réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud,

Vu le dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud, en annexe,

Vu l'étude d'impact du projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud et ses annexes, en annexe,

Considérant les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud, tels qu'indiqués ci-après :

- Restructurer le maillage viaire, notamment via la démolition d'une partie des bâtiments du quartier.
- Densifier le quartier et diversifier l'habitat via la construction d'une offre diversifiée de logements : privés, sociaux, logements locatifs ou en accession privée ou sociale, etc.
- Renforcer l'attractivité du quartier en réhabilitant les bâtiments conservés, en adaptant la forme urbaine et architecturale du quartier à son environnement et en favorisant la mixité des fonctions. Pour cela, il est prévu de réaménager le parc central, et de construire de nouveaux bâtiments visant à accueillir des équipements publics, des commerces et éventuellement des activités tertiaires.

Accusé de réception en préfecture
093-219300290-20210403-03-04-2021-12-DE
Date de réception préfecture : 06/04/2021

- Impliquer et accompagner les habitants dans le processus de transformation urbaine de leur quartier.
- Porter une ambition environnementale dans la mise en œuvre du projet urbain, notamment via la réalisation d'aménagements encourageant les mobilités douces.

Considérant l'étude d'impact et ses annexes déposés en mairie le 5 février 2021, lesquels mesurent l'état initial du site, les effets du projet sur le site et son environnement et proposent des mesures compensatoires,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à rendre son avis dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain Gaston Roulaud et sur le dossier de création de ZAC du projet,

Délibère :

Article 1 : D'émettre un avis favorable aux objectifs poursuivis et précisés dans le dossier de création de ZAC.

Article 2 : D'émettre un avis favorable sur les éléments développés par l'étude d'impact du projet Gaston Roulaud.

Article 3 : D'autoriser le Maire à procéder à son exécution.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame le Maire de la Commune de Drancy (place de l'Hôtel de Ville 93700 Drancy) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance
du 3 avril 2021
Le Maire,



Aude LAGARDE

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Reçu(e) en Préfecture le **06 AVR. 2021**
Affiché(e) le **06 AVR. 2021**
Certifié(e) exécutoire le **06 AVR. 2021**



Pour le Maire
Conseiller Municipal
Romain DACHIVILLE

Accusé de réception en préfecture
093-219300290-20210403-03-04-2021-12-DE
Date de réception préfecture : 06/04/2021